

# Assises de la Prévention

Rencontre du lundi 19 septembre 2022 – La Marlagne

## **Chantier 2 - Comment optimiser le « circuit » de la prévention ?**

Présents :

1. Ayoub Soufiane	AMO VISA JEUNES de la Cité de l'Enfance - ISPPC	Excusé
2. Becquevort Isabelle	Service général de la prévention	Présent
3. Bembassat Jessica	Service général de la prévention	Présent
4. Bernaz Oleg	Rta	Présent
5. Boukaftane Amina	Cité de l'Enfance	Présent
6. Buisseret Maurice	AMO point Jeune Luxembourg	Excusé
7. Cornet David	AGAJ - Inspection pédagogique	Présent
8. Dal Cero Corinne	AMOSA	Présent
9. Degbomont Maxime	AMO Oxyjeunes-Verviers	Présent
10. Demortier Christine	Service de prévention Liège	Présent
11. Detry Sophie	Service Prévention Luxembourg - division Marche	Présent
12. Fairier Eric	Abaka	Excusé
13. Ferreira Marum Pedro	AGAJ – Directeur général adjoint de la Prévention	Présent
14. Gérard André	service de la prévention AJ - Liege/Verviers	Présent
15. Giannoni Marco	SOS Jeunes - Quartier Libre AMO	Présent
16. Henuzet Roselyne	Direction Prévention Namur-Dinant	Présent
17. Laqdim Solyman	service de la prévention (Liège/Huy/Verviers)	Présent
18. Lekeuche Daphnée	service prévention BW	Présent
19. Lentz Christelle	service de prévention de l'aide à la jeunesse	Présent
20. Moury Benoit	amo Transit	Présent
21. Renard Philippe	AMO Carrefour J Wavre	Présent
22. Tyri Véronique	Service de Prévention Liège/Huy/Verviers	Présent
23. Vallet Jean baptiste	Solidarité ASBL	Excusé
24. Vandenbroucke Elodie	AGAJ – Cellule communication	Présent

Ce chantier est présidé par Madame Corinne Dal Cero – Directrice de l'AMO AMOSA et co-présidente du CP de Tournai et Monsieur Solyman Laqdim, Chargé de prévention du Service de Prévention de Liège/Huy/Verviers.

Un tour de table est fait pour une présentation de chacun.

D'un point de vue organisationnel, un PV exhaustif sera rédigé ainsi qu'un enregistrement de la séance afin de permettre un croisement des résultats des autres chantiers et éviter une perte d'information. L'approbation du PV se fera à la séance suivante et sera ensuite accessible sur le site des Assises - [www.assisesdelaprevention.be](http://www.assisesdelaprevention.be)

Ce groupe va se pencher sur le chantier 2 : « **Comment optimiser le circuit de la prévention ?** »

Un calendrier est établi pour les prochaines rencontres :

- Mercredi 19 octobre – à 14h – Salle Bayard - Avenue Gouverneur Bovesse, 41 - 5100 Jambes (Namur)
- Mercredi 9 novembre – à 14h – La Marlagne
- Mardi 13 décembre – à 14h – / !\ **changement de lieu** → Salle Bayard - Avenue Gouverneur Bovesse, 41 - 5100 Jambes (Namur)
- Mardi 17 janvier – à 14h – Salle Bayard - Avenue Gouverneur Bovesse, 41 - 5100 Jambes (Namur)

### **Quelles sont les attentes de ce chantier ?**

Suite à la rencontre du 13 mai dernier, 8 chantiers sont ressortis des discussions dont la mise en route démarre aujourd'hui. Les résultats de ce chantier seront communiqués et mis en débat lors d'une journée en février 2023. Un rapport final sera élaboré, mettant en perspective et articulant les résultats produits et les recommandations qui en découlent. Ce rapport sera remis à la Ministre en novembre 2023.

Il est attendu, du point de vue des acteurs et en se basant sur leurs expériences, de faire des propositions facilitant la mise en œuvre du livre 1<sup>er</sup>. Il faudra travailler sur des questions de mise en œuvre que l'on peut résoudre → **déploiement de problèmes pratiques, les causes sur lesquelles il faut agir et les actions possibles.**

*Programmation :*

- Lors de cette matinée : Stabilisation de la définition du problème à résoudre et des options d'actions possibles à discuter. Détermination des personnes à inviter pour apporter un éclairage (il a été décidé de reporter ce point à la séance 2).
- Séance 2 : Intervention des invités et instruction de la problématique et des actions possibles. Décision finale sur les actions à envisager, analyser et proposer.
- Séances 3 et 4 : Suite des débats des actions possibles.
- Séance 5 (sous réserve) : Détermination finale des lignes directrices en matière de recommandations.

Quel est l'enjeu d'aujourd'hui ?

Définir la question à investiguer : « **comment peut-on améliorer le circuit de la prévention ?** ». Cette question devra bien entendu se décliner et il y aura lieu de stabiliser le périmètre sur lequel on souhaite agir.

Les présidents rappellent que le processus déjà avancé n'est pas figé et le but est d'aller plus loin lors de cette matinée.

Sur le site internet des assises, un travail très conséquent sur le croisement des différents matériaux a été réalisé par l'équipe de RTA. Au début, une septantaine d'acteurs ont apporté leur contribution et ont donné leur point de vue sur toute une série d'aspects. Dans un deuxième temps, des interviews intersectorielles ont été réalisées par RTA pour aller chercher les points de vue de différents départements (SAJ, SPJ, IPPJ, acteurs en dehors de l'AJ). Par la suite, un groupe de travail s'est penchées sur les différentes contributions et quelques grandes lignes en sont ressorties et ont permis d'amorcer la réflexion du 13 mai dernier où le croisement de toutes les données s'est réalisé.

Stabiliser la problématique sous forme de questions en gardant à l'esprit que l'ambition finale est de progresser sur « cet aspect aurait l'avantage de ... ». A chaque question qui aura été posée, il faudra venir avec des propositions de réponses.

Les co-présidents rappellent qu'il ne s'agit pas ici d'une évaluation du Code mais plutôt de se questionner sur comment la réforme du secteur de l'aide à la jeunesse s'est implémentée et que faut-il améliorer pour qu'elle fonctionne ?

***L'analyse des différents matériaux relèvent plusieurs constats (cf. document sur le site internet) :***

Ce qui est questionné, c'est la nouvelle architecture qui est ascendante et circulaire avec différents niveaux (AMO, Conseil de prévention, Chargés de prévention, Collège de prévention, Gouvernement/parlement). Circulaire car, à priori, les recommandations du Collège de prévention auprès du Gouvernement et du Parlement devront traduire, au moins partiellement, ce que les acteurs de terrain ont constaté.

Les participants échangent dans un premier temps par petits groupes, pour dans un second temps, faire un retour à tout le monde.

Groupe 1:

- Constat que l'intersectorialité est un schéma complexe à tous les niveaux confondus.
- Une réflexion serait de faire un décret qui sortirait de l'aide à la jeunesse et qui serait destiné à toute la FWB. Il est rappelé que Madame La Ministre avait soulevé que la prévention était transversale, elle se retrouve dans toutes les matières (aide à la jeunesse, sport, enseignement,...). Est cité comme exemple une réflexion amenée du terrain (AMO) sur la complexité des partenariats entre deux secteurs pour la réalisation d'un document ou d'une affiche : cela reste très compliqué → chartes graphiques différentes et difficulté d'avoir un pot commun pour dégager un budget.
- Réflexion autour des Conseils de prévention : pourquoi doivent-ils être présidés par le Chargé de prévention plutôt que ce dernier soit un partenaire comme les autres autour de la table ?
- Pourquoi ne pas réfléchir sur le plan plus politique : le Code à mis en place différents niveaux au sein de la prévention → au niveau politique, il y a une méconnaissance par rapport à cette lignée. Dès lors, pourquoi ne pas créer un Ministère de la prévention et que les Communes et échevinats de la prévention gèreraient cette matière ?

Les co-présidents soulignent que ce point a également été soulevé dans le chantier 1, à savoir la création d'un décret intersectoriel de la prévention qui dépasse de loin l'aide à la jeunesse. Un décret commun pourrait être proposé en définissant les objectifs communs, les moyens qui y seront mis et comment l'évaluer. Si les partenaires autour de la table répondent à ces critères, le débat peut être lancé. Il est souligné que la 7<sup>ème</sup> réforme de l'état arrive et s'il y a un message à faire passer c'est le bon moment pour affirmer qu'il faut un cadre réglementaire un peu plus large en ouvrant l'espace et intégrer les autres secteurs.

- Plus d'intersectorialité au niveau des Conseils de prévention car par rapport à la visibilité cela pose question. A Bruxelles les autres secteurs ne sont pas présents et c'est une aberration vu le rapport de force qui existe dans certains quartiers.

Monsieur Ferreira Marum pense que si on va vers un décret intersectoriel, chacun dans sa compétence doit garder sa prévention mais il faut un cadre réglementaire qui favorise cela.

Si on part de ce principe pour une compétence commune de la prévention, Il faut trouver une définition commune à tous les secteurs : un commun c'est la prévention du risque et puis étendre à chaque secteur.

### Groupe 2 :

- Le groupe 2 se questionne sur le travail effectué par chaque instance et sur le manque de communication entre elles.
- N'y a-t-il pas un doublon entre l'action du Collège de prévention et les actions du DGDE notamment en termes d'interpellations. Quel est le poids de l'un et de l'autre ? Peuvent-ils être complémentaires ?
- Le constat qu'il y a peu de retour du Collège de prévention vers le CP en matière de relais d'information.
- Le nombre important de réunions dans les différentes instances qui prend du temps au détriment du travail sur le terrain.
- Le CP est une instance intersectorielle mais les représentants des différents secteurs font-ils le relais ? Le constat est que c'est limité.

Un membre réagit sur le fait qu'il est demandé à des travailleurs de terrain de dégager du temps pour assister à des commissions consultatives en allant aux réunions et cela demande aussi que ces personnes fassent redescendre les échanges mais cela prend un certain temps et les canaux n'existent pas toujours dans tous les secteurs. Il cite les CPAS où faire redescendre une information jusqu'aux travailleurs est très compliqué.

Au niveau de la transmission d'information, il serait intéressant que les membres du Collège de prévention disposent d'une note synthétique reprenant les points d'attention importants afin de pouvoir en faire un retour vers le Conseil de prévention et directement vers les services AMO. Il est important qu'il y ait une information neutre sur ce qui se discute en Collège de prévention. Cette question va être creusée afin d'y apporter des propositions.

### Groupe 3 :

- Quid de la circulation des actions entreprises sur le terrain ? Comment les rendre plus visibles auprès des différents acteurs/services ? Important qu'il y ait un travail de partage, d'échanges afin de voir ce qui fonctionne.
- La représentativité : Il n'y a pas de collectif qui se crée autour du représentant, que ce soit au CP ou dans d'autres instances. Il y a énormément d'instances d'échanges et de discussions où tout le monde invite tout le monde → il y aurait lieu de s'arrêter et de réfléchir afin de savoir où et quand se rencontrer.

Il serait également intéressant que les chargés de prévention puissent harmoniser leurs pratiques et communiquer sur ce qu'il se passe dans leur conseil respectif (ex: interpellation, actions...).

Dans le Brabant wallon, une AMO précise que le seul endroit où un service fait remonter ses campagnes c'est le CLPS (Centre Local de Promotion de la Santé) car il centralise les actions. Il invite à s'adresser au CLPS car beaucoup de choses existent déjà.

Plusieurs échanges ont eu lieu par la suite:

- Dans le Brabant wallon, les services partent du principe que l'argent doit rester à l'aide à la jeunesse. Il n'y a déjà pas beaucoup d'argent donc pourquoi faudrait-il en donner aux CPAS ou à des intercommunales ? Il prône pour que le partenariat avec les AMO soit bétonné ou que l'argent soit redistribué aux AMO.

- Monsieur Ferreira pense que lorsque des subventionnements sont faits pour des petits projets annuels, il faut que ceux-ci soient expérimentaux et que s'ils fonctionnent, l'évaluation permette de les rendre structurels à la demande car l'expérimentation aura été positive. Il y a un véritable intérêt à tester les nouveautés sur le terrain.
- Certains membres soulèvent la place trop importante qu'occupe l'administration au sein des CP et questionnent le fait que la présidence soit assumée par le chargé. D'autres considèrent que ce n'est pas le cas et que par ailleurs il y a une co-présidence prévue qui permet de contrebalancer des abus éventuels.
- Il est convenu de se mettre d'accord sur les différentes questions à investiguer lors de la prochaine réunion et ensuite déterminer les personnes ressources à inviter.
- Quid en termes d'interpellation de la part du CP et de la double casquette du chargé de prévention ? Il est rappelé que le chargé de prévention en tant que fonctionnaire ne peut pas remettre en cause une décision de sa Ministre fonctionnelle car il est tenu à un devoir de loyauté et de réserve. Par contre, lorsque c'est l'ensemble des membres du CP qui interpelle, il peut avec son ou sa co-président(e) signer le courrier d'interpellation au nom de membres du CP car il est dans son rôle de président.

**Proposition de synthèse des échanges et des différentes contributions préalables (sous forme de questions) :**

- Comment faciliter l'intersectorialité au service d'une meilleure fluidité dans le circuit de la prévention ? En quoi va-t-elle permettre d'améliorer l'optimalisation de notre circuit ?
- Le CP doit-il adopter un positionnement qui est politique (dans le sens noble du terme) ou s'inscrire dans une dynamique de réseau ? Qu'est-ce qu'on attend d'un CP ?
- Les AMO ne sont-elles pas trop avantagées lorsqu'elles déposent des projets par rapport à d'autres services vu leur nombre au sein des CP ? Ne faudrait-il pas une forme d'équilibrage ou de pondération afin d'améliorer l'implication de l'intersectorialité ?
- Le chargé de prévention ne pourrait-il pas assumer une coordination soft sur les AMO pour mettre en évidence les complémentarités sur les territoires et les complémentarités au niveau des circuits qui se font au niveau local ?
- Est-ce que l'information circule bien entre les différentes instances du Code ?
- N'y a-t-il pas un risque de perte d'information, lorsqu'on passe d'une instance à l'autre, mais aussi un risque d'aboutir à des thématiques qui soient trop générales et déconnectées de la réalité de terrain ?
- Comment intégrer les autres modes d'interpellation : par exemple, les collectifs AMO peuvent aussi interpeller et donc comment faire en sorte que ces interpellations puissent s'inscrire de manière complémentaire dans ce circuit de la prévention ?
- N'y a-t-il pas un double emploi entre le Conseil de prévention et le CCIS ?
- L'importance de pallier au manque de pilotage administratif dans certaines divisions où il n'y a plus de chargé de prévention depuis plus d'un an ? L'arrêté des chargés de prévention n'est-il pas trop restrictif ?

- La question de la représentativité au sein du CP – quelle est la légitimité, en termes de représentativité, des acteurs au sein du CP ? Qui représentent-ils ? (leur service ou leur secteur) ? Quel est le pouvoir décisionnel des différents membres ?
- Quelle est l'articulation entre l'agent de liaison du SAJ et le service de prévention ?
- Quelle est l'implication des travailleurs des équipes des services dans ce nouveau paradigme, comment les mobiliser au-delà des directions ?
- Ne faudrait-il pas plus de lien entre les CP d'une part et entre les CP et les autres organes (CCPAPJ,...), d'autre part ?
- La multiplication des réunions et des instances ne risque-t-elle pas à terme d'étouffer le réseau ?
- Ne faudrait-il pas revoir la temporalité des diagnostics sociaux des AMO et des CP (chronophage) ?
- Le territoire des chargés de prévention n'est-il pas trop grand ? Ne faudrait-il pas prévoir des adjoints ou 1 chargé par division ?